Terre&Cité
PLATEAU DE SACLAY

Position sur le Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud

Version du 10 juillet 2015

Préambule :

Terre et Cité contribue depuis 2001 à la pérennisation et à la valorisation des espaces naturels du Plateau de Saclay et de ses vallées, grâce au soutien de la Commission Européenne (Fonds FEADER), de l'Etat (DRIAAF, EPPS), de la Région Ile-de-France, du Conseil général de l'Essonne, des Communautés d'Agglomération et des Communes. Structurée en quatre collèges d'acteurs (élus, agriculteurs, associations, société civile), Terre et Cité est un espace de dialogue, de co-construction et de projet porté par l'ensemble des acteurs locaux, reconnu pour son expertise sur ces questions.

A. Projet porté par le CDT

- Ce CDT, avec la réalisation des différents projets (ZAC, infrastructures...) acte l'artificialisation de plus 288 hectares de terres agricoles reconnues comme les plus fertiles de France, sur le sud du plateau de Saclay. Nous regrettons que le développement scientifique et économique du territoire se fasse au détriment de la dynamique agricole.

- Nous alertons sur l'impact qu'auraient ces projets sur l'ensemble des exploitations du plateau. Ces artificialisations non seulement mettent en danger la stabilité des exploitations mais sont d'autant plus regrettables que ces exploitations portent des projets de diversifications agricoles en lien avec les populations alentours. La ferme la plus impactée est celle de la Martinière qui perd plus de 70 ha et qui n'en récupèrera que 60 en compensation, de bien moindre qualité et éloignés de la ferme. Rappelons que les fermes du plateau coopèrent en réseau : en fragiliser une, c'est fragiliser aussi les autres.

- Il nous semble essentiel qu'une discussion soit ouverte avec l'agriculteur pour qu'il puisse garder l'exploitation des surfaces dans la lisière qui n'ont pas de programmation précise aujourd'hui, et pour que le projet sur Corbeville soit remanié afin d'y conserver les champs en implantant les équipements sportifs a minima sur le lieu de la compensation prévue (Villebois).

- Nous ne pouvons accepter que des centres de recherche agronomique tels que Arvalis, l'UMR INRA du Moulon et AgroParisTech se voient dépossédés d'une partie de leurs terrains d'expérimentation alors que, dans le même temps, leurs effectifs vont être fortement renforcées sur ce territoire sans possibilité, pour l'instant, d'obtenir, les espaces expérimentaux correspondants à l'arrivée de ces nouvelles équipes.

- Nous souhaitons que l'offre en logement soit parfaitement intégrée au paysage du plateau et qu'elle se limite à une croissance modérée et raisonnable compte tenu du caractère rural de ce territoire qui est à préserver.

- Terre et Cité rappelle son avis[1] défavorable concernant le projet de Corbeville. Nous déplorons que ce projet ne fasse l'objet d'aucune programmation à moyen et long terme et l'absence d'éléments essentiels pour juger de sa pertinence. En l'absence d'informations plus précises, il n'est par ailleurs pas possible de prévoir de manière satisfaisante l'impact que ce projet pourrait avoir sur les exploitations directement concernées et sur la petite région agricole dans son ensemble. Au-delà de la consommation de foncier, Terre et Cité souhaite que la fonctionnalité des exploitations (en termes de circulations, de gestion des eaux, etc) ne soit pas dégradée. L'ensemble du document met l'accent sur l'urgence de la procédure, sans que la pertinence de l'urbanisation du secteur de Corbeville, et l'ampleur de celle-ci, puisse-t-être

[1] Avis de Terre et Cité d'avril 2015 sur le dossier simplifié d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du quartier de Corbeville

correctement évaluée. Il nous semble essentiel d'attendre les retours sur la ZAC du Moulon et celle de Polytechnique avant de commencer un projet sur le secteur de Corbeville. Nous souhaiterions en outre qu'avant de commencer de nouveaux projets, les projets en cours soient financés.

- Ce CDT actualisé a le mérite d'intégrer désormais une fiche sur le programme d'action de la ZPNAF et sur son cycle de concertation. Cependant nous regrettons vivement que Terre et Cité qui s'est investie dans la construction de ce programme ne soit pas citée dans les partenaires de la fiche. Nous trouvons cela d'autant plus dommageable que Terre et Cité est à l'origine de ce cycle de concertation, est pressentie pour l'animer en partie et que le programme LEADER qui a été porté par Terre et cité pourrait participer en partie au financement de ce programme d'action.

- Nous étions satisfaits que le CDT détermine dans ses priorités la création d'un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire et le décline selon les deux objectifs D1 et D2 mais nous regrettons toujours que, d'une part, la dimension sociale de l'agriculture soit peu présente, d'autre part que l'aménagement des lisières ne semble pas à ce jour intégrer la dimension agricole du territoire, et enfin que l'ensemble de ces objectifs ne soient pas traduits dans les actions à mettre en place.

- Nous déplorons que cette nouvelle version du CDT ne soutienne plus aussi fortement le développement et la structuration des filières de proximité qui est l'une de clé de réussite de cet éco-territoire pour mettre en lien les populations urbaines et les agriculteurs. La fiche dédiée a été supprimée, et l'action devra désormais être traitée dans le programme d'action de la ZPNAF.

- Nous souhaitons également la valorisation des fermes qui ne sont plus en activité mais, en premier lieu, afin de répondre à la demande en logement agricole de la part des agriculteurs (salariés et saisonniers) , ce qui est tout à fait possible, au moins pour la ferme des Granges. Il est malheureux que ce souhait n'ait pas été pris en compte dans l'objectif de la fiche 37 du CDT actualisé.

- Nous sommes satisfaits qu'une étude sur la gouvernance de la gestion des eaux du plateau soit prévue compte tenu de l'importance du réseau de drainage dans le maintien de l'activité agricole : les drains, souvent très anciens, sont essentiels pour garantir la fertilité et le rendement des sols. La continuité des réseaux ne doit donc pas être interrompue par les travaux réalisés, y compris à l'extérieur de la ZPNAF. Au delà de la gestion quantitative des flux hydrauliques, il nous semble important d'inclure un contrôle de leur qualité, garantie par un organisme tiers.

- Nous alertons encore sur l'importance de ne pas réduire la fonctionnalité des espaces ouverts avec des infrastructures qui ne prendraient pas en compte les besoins des exploitants, notamment en termes de circulation agricole.

- Nous rappelons la position prise par Terre et Cité dès la définition de la ZPNAF en 2011 pour la préservation des terres au Nord de la rigole de Corbeville. La présence de ces espaces agricoles préserve les continuités paysagères du Plateau et garantisse la préservation de terres agricoles polyvalentes et de très grande qualité.

- Nous espérons beaucoup de la réflexion globale menée par le Conseil Départemental et la Société du Grand Paris pour minimiser la consommation de terres agricoles et optimiser les coûts et il nous semble indispensable d'associer les agriculteurs à l'élaboration de ces schémas de circulation. Dans cet esprit, nous demandons toujours que soit démontrée la nécessité de réaliser sur le même axe, à la fois un TCSP, un métro, et quatre voies de circulation automobile. Nous signalons aussi qu'un tronçon du métro en viaduc surplombant la RN118 semble incompatible avec l'implantation souhaitable d'un téléphérique urbain.

- Nous souhaiterions avoir plus de précisions concernant les échéances des travaux et des projets des différentes infrastructures de transport qui auront un impact sur l'agriculture du plateau, autrement dit un phasage et un calendrier.

Terre&Cité
PLATEAU DE SACLAY

B. Organisation du document

- Nous prenons acte, comme évolution positive l'élargissement des périmètres d'étude sur de grandes thématiques telles que celle de l'eau ou de la circulation afin de bien prendre en compte les impacts de ce CDT sur l'ensemble du territoire.

- Nous regrettons le non-respect du décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 concernant l'obligation de détailler les financements qui semble aujourd'hui décisifs sur des fiches telles que celle sur la ligne 18 du métro, la valorisation des fermes emblématiques du territoire.

- Nous nous interrogeons sur les liens et l'articulation à venir entre le CDT et le programme d'actions de la ZPNAF, actuellement en cours de définition.

C. Elaboration du document

Malgré la recommandation n°5[2], les élus locaux, autre que les 7 maires des communes du CDT, n'ont pas été davantage associés à la réalisation de ce document ni même les associations et la population. Nous encourageons donc à poursuivre et approfondir la démarche de concertation afin qu'elle devienne effective, en impliquant l'ensemble des acteurs de ce territoire.

Thomas JOLY
Président de Terre et Cité

---

[2] *"relative à la gouvernance et à l'urbanisme de projet :est de renforcer substantiellement la concertation, pendant la période d'actualisation, de finalisation et d'adoption du CDT, ainsi que pendant le suivie de sa mise en œuvre en créant un mécanisme de concertation. »*